



Divajeu, le 02 mars 2021

Le Syndicat Caprin existe depuis plus de cinquante ans, il est là pour vous accompagner dans votre métier. Informer, conseiller et former les éleveurs transformateurs de lait (bovins, caprin, ovin), défendre et promouvoir la filière caprine, ainsi que contribuer à son développement sont les objectifs qui animent votre Syndicat Caprin.

Bref, il est là pour vous.

Pourtant, il ne faut pas oublier que notre force et notre efficacité proviennent directement de nos adhérents et donc de votre participation : plus nous sommes nombreux, plus nous sommes représentatifs. Même si les adhésions ne sont pas la principale ressource du Syndicat, elles sont essentielles, car elles donnent sens à l'existence du Syndicat Caprin.

Une cotisation volontaire de votre part à la FNEC et/ou à l'ANPLF à hauteur de 50 € s'ajoutera à la cotisation du Syndicat Caprin.

Les tarifs adhérents sont réservés aux éleveurs  
qui sont à jour de leur cotisation ( 3 années consécutives)  
à l'exception des jeunes installés

Prestations	Adhérent	Non adhérent
Conseils techniques divers	une ½ journée gratuite	300€
Plan de fromagerie	100 €	300 €
Agrément sanitaire	150 €	500 €
Réalisation GBPH individuel	150 €	500 €
Accompagnement diversification	100 €	300 €
PCAE	280€ / jour	-

Afin de maintenir la dynamique du Syndicat, nous vous remercions vivement de votre soutien et nous vous présentons nos sincères salutations.

Pour le Syndicat Caprin,  
Le Conseil d'Administration



# Appel ADHESION 2021

Nom, Prénom,.....

Individuel  GAEC  EARL  SCEA  Nom de la société :.....

Adresse.....

Tél fixe:..... Tél portable :.....

Mail:.....

Accepte de recevoir la lettre d'info par mail : oui  non

Accepte de recevoir les informations diverses par mail : oui  non

Effectif du Troupeau :..... Litrage :.....

Type d'élevage : Laitier Fromager Mixte

Race : ..... Période des Mise Bas.....

Élevage Bio : oui  non  AOP : oui  non

Autres espèces : ... Bovins  Ovins

60,00 €	COTISATION de base 2021 au SYNDICAT CAPRIN 26	
20,00 €	par actif supplémentaire (co-exploitant, conjoint collaborateur.....)	
50,00 €	Cotisation FNEC <u>Volontaire</u>	
50,00€	Cotisation ANPLF <u>Volontaire</u>	
SOUTIEN VOLONTAIRE		
TOTAL à PAYER		€

Date :

Signature

Valeur en votre aimable règlement par Chèque Bancaire l'ordre du Syndicat Caprin de la Drôme

Ou par Virement N°de Compte FR 76 1390 6001 2506 6736 7800 018

A réception de votre règlement et de ce bulletin d'Adhésion, nous vous fournirons un justificatif.

Avez-vous besoin de l'attestation d'adhésion pour le labo départemental ? oui  non